
261. Décret du 31 mars 1994 portant approbation de la convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, signée à La Haye le 29 mai 1993.

(Moniteur n° 101 du 19 mai 1994).

Projet du Gouvernement.
Document n° 140 (1993–1994) n° 1.

Discussion et adoption : séance du 24 mars 1994.
C.R.I. n° 10 (1993–1994)

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

COMMUNAUTE FRANÇAISE

F. 94 — 1351

31 MARS 1994. — Décret portant approbation de la convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, signée à La Haye le 29 mai 1993 (1)

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. La convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale signée à La Haye le 29 mai 1993 sortira son plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 31 mars 1994.

La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française,
chargée de la Fonction publique, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,
Mme L. ONKELINX

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la Jeunesse
et des Relations internationales,
M. LEBRUN

Le Ministre du Budget, de la Culture et du Sport,
E. TOMAS

Le Ministre de l'Education et de l'Audiovisuel,
Ph. MAHOUX

(1) *Session 1993-1994 :*

Documents du Conseil. — N° 140, n° 1 : Projet de décret; n° 2 : Rapport.

Compte rendu intégral. — Discussion et adoption. Séance du 24 mars 1994.
